

DELIBERATION N° 2017.28.SP DU 13/02/2017

Territoire d'intervention : Nouvelle-Aquitaine

ECONOMIE CIRCULAIRE

AIDES AU CONSEIL

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES APPEL A PROJETS RSE 2019

FICHE D'IDENTIFICATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé au porteur de projet qu'il est vivement souhaitable voire indispensable pour un bon déroulement du projet de se rapprocher des instructeurs dès la phase amont du projet.

Éligibilité des dépenses

En cas de suite favorable à la demande de subvention, seules les dépenses engagées à partir de la date de réception du dossier par la Région seront éligibles.

Pièces à retourner à

REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Direction de l'environnement
15, rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers CEDEX

economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

à déposer obligatoirement avant toute commande

- Type d'engagement, objet de la demande

Mettre en place une démarche de RSE dans son organisation selon la norme ISO 26000
<input type="checkbox"/> Réalisation d'un diagnostic RSE
Mettre en place une démarche de RSE dans son organisation selon la norme ISO 26000
<input type="checkbox"/> Accompagnement à la démarche RSE
Réaliser une évaluation selon le label Engagé RSE (AFAQ 26000) ou le Label Lucie 26000
<input type="checkbox"/> Labellisation Engagé RSE
Réaliser une évaluation selon le label Engagé RSE (AFAQ 26000) ou le Label Lucie 26000
<input type="checkbox"/> Labellisation LUCIE
Participation à la plate-forme régionale RESONANCE
<input type="checkbox"/> Rédaction d'une une fiche retour d'expérience (nécessaire lors du solde de l'opération)

• Intitulé de l'opération :

.....

.....

• Demandeur (Raison sociale du bénéficiaire) :

.....

.....

Adresse du siège

social :

.....

.....

Dirigeant ou représentant légal : Fonction :

Personne en charge du suivi du dossier : Fonction :

Téléphone :/...../...../...../..... Télécopie :/...../...../...../.....

Courriel

Forme juridique :

Numéro de SIRET : Code APE :

Année de création / reprise

Nombre de salariés :donthommesfemmes

Emplois créés dans le cadre du projet soutenu :

Dernier Chiffre d'Affaire :EUR Dernier Total Bilan :EUR

L'entreprise fait partie du groupe suivant:

DOCUMENTS A FOURNIR

I – Documents génériques

- Lettre de demande de subvention signée par la personne habilitée à engager le bénéficiaire, indiquant l'objet de l'opération (ci-jointe),
- Descriptif détaillé de l'opération, cahier des charges du prestataire
- Le(s) devis détaillé réalisé(s),
- La fiche d'identification ci-dessus complétée,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Déclaration des aides reçues ou envisagées (ci-jointe)
- Attestation relative à l'application des articles L.1611-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-jointe).

II – Documents spécifiques

Associations

- La délibération correspondante à l'opération,
- Statuts,
- Rapport d'activité de l'exercice précédent,
- Comptes certifiés de l'exercice précédent.

Entreprises

- Comptes certifiés de l'exercice précédent,
- Extrait Kbis,
- Déclaration des aides de minimis (ci-jointe).

Collectivités

- La délibération correspondante à l'opération

Dans tous les cas, le bénéficiaire s'engage à fournir sur demande de la Région, pour la bonne instruction du dossier, tout document justifiant de l'intérêt ou la nécessité du projet, notamment d'investissement (études préalables, diagnostic, audit...)

Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Direction Environnement
15, rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 POITIERS Cedex

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du Règlement Economie Circulaire

Monsieur le Président,

Je sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du Règlement Economie Circulaire pour

.....
.....

Vous trouverez à l'appui de ma demande le dossier technique complet relatif à ce projet ainsi que le(s) devis correspondant(s).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A....., le.....

Signature et cachet

DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ENTREPRISE :

- Ensemble des aides ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 ans précédant la signature de cette déclaration ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir.

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis
TOTAL				

- Ensemble des aides reçues ou envisagées pour le projet présenté

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis

Je soussigné,
informations rapportées ci-dessus (parties non grisées)

Date :

Cachet

, certifie l'exactitude et l'exhaustivité des
Signature

ATTESTATION
relative à l'application des articles L.1611-8 et L.1111-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

*La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales encadre les financements que peuvent attribuer les Régions et les Départements.
Dans un souci de simplification administrative pour les porteurs de projets, la Région a élaboré la présente attestation qui doit être jointe à toute demande de subvention régionale.
Les articles de référence du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont précisés en annexe.*

Je soussigné(e), (Prénom, Nom).....,

en qualité de

domicilié(e) (Adresse).....
.....

m'engage pour ce qui concerne le présent projet :

- à informer les services de la Région de toutes les demandes d'aide présentées auprès d'autres collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale (département, communauté d'agglomération, communauté de communes, communes, ...),
- à informer les services de la Région des suites données à ces demandes d'aide (accord ou refus, montant de l'aide accordée, conditionnement éventuel, ...),
- à respecter l'article L.1111-10 du CGCT relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage et à maintenir le taux minimum d'autofinancement en cas d'évolution du projet.
- atteste sur l'honneur, [conformément au règlement européen n°1407/2013 qui permet de verser 200 000 € d'aides publiques aux entreprises sur une période de 3 ans] de ne pas avoir sollicité, à la date du dépôt du dossier, d'autres aides publiques, au titre de minimis, qui m'amèneraient à dépasser le plafond de 200 000€,

Fait pour valoir ce que de droit,

FAIT à, le

(Signature et cachet)

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au reversement des aides indûment perçues et aux mesures prévues par les lois et règlements.

Article L.1111-10 du CGCT, créé par loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 76 – de réforme des collectivités territoriales

I. — Le département peut contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements.

II. — La région peut contribuer au financement des opérations d'intérêt régional des départements, des communes et de leurs groupements, ainsi que des groupements d'intérêt public.

III. — Toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet.

Sans préjudice de l'application de l'article 9 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Pour les projets d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine, cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, sauf dérogation accordée par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour les projets d'investissement destinés à réparer les dégâts causés par des calamités publiques, cette participation minimale du maître d'ouvrage peut faire l'objet de dérogations accordées par le représentant de l'Etat dans le département, au vu de l'importance des dégâts et de la capacité financière des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales intéressés.

IV. — Par dérogation aux dispositions du présent article, les collectivités territoriales peuvent financer toute opération figurant dans les contrats de projet Etat-région et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat ou de ses établissements publics.

V. — Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

Article L1611-8, créé par loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 77 – de réforme des collectivités territoriales (extrait)

La délibération du département ou de la région tendant à attribuer une subvention d'investissement ou de fonctionnement à un projet décidé ou subventionné par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales s'accompagne d'un état récapitulatif de l'ensemble des subventions attribuées à ce même projet par les collectivités territoriales.

Contacts

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Poitiers
Service Déchets – Economie Circulaire
Patricia FORTIN – Bruno BELLINI

Site de Bordeaux
Service Déchets – Economie Circulaire
Marie-Christine BOUTHEAU – Sandrine OUIAZEM

Site de Limoges
Service Déchets – Economie Circulaire
Jessica PERCHEC – Sandrine OUIAZEM

Courriel : economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Direction de l'Environnement

-

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575

86021 POITIERS Cedex

economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr